

0690038S
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIERE DUCHERE
300 AVENUE ANDREI SAKHAROV
69338 LYON CEDEX 09
Tel : 0472172950

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 36-1

Annule et remplace l'acte n° 36 - 2018-2019

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/11/2018

Réuni le : 03/12/2018

Sous la présidence de : Gabriel Lienhard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Le Conseil d'Administration après avoir retiré l'acte de délégation voté au dernier CA du 6/11/2018, donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0